| | | | |
|---|---|---|---|
| **Date de la réunion** | **15 décembre 2011** | **Lieu** | **Paris – La Défense** |
| **Objet** | **1 – Informations générales**<br>**2 – Remontée des travaux des GT rattachés à la CAM**<br>• **EJP/TEMPO**<br>• **Evolution de règles**<br>• **Contrôle du réalisé du mécanisme d'ajustement**<br>• **Contraintes techniques**<br>• **Intégration des effacements diffus**<br>**3 – Organisation des travaux pour 2012** | | |
| **Participants** | BIVAS Pierre – VOLTALIS<br>BOURSIER Josselin – EDF<br>CARPENTIER Emmanuelle – EON<br>CHONE Fabien – Direct Energie<br>DELOGE Nicolas – Poweo<br>DUPLEX Jean – ERDF<br>FALCY Pierre – CRE<br>GAULT Jean-Christophe – EDF<br>GODFRIN Patrick – ELE (GRD)/GEG<br>GRASSET Rémi – ERDF<br>LEHEC Guillaume – GDF Suez<br>LEXTRAIT Hervé – EDF<br>MARCHAND-MAILLET Davy –ENERGY POOL<br>MICLO Jean-Michel – UNELEG/FNSICAE<br>ROMIEUX Sylvain – UNELEG/ANROC<br>VERHAEGHE Charles – CRE<br><br>EVE Frédéric - RTE<br>GALMICHE Frédéric - RTE<br>LELONG Catherine – RTE<br>LEVILLAIN Clotilde – RTE<br>MAILH Bruno – RTE<br>MOUTTAPA Patrick – RTE<br>PEYRON Brigitte – RTE | | |
| **Destinataires** | Les participants<br>CRE | | |
| **Documents support** | | | |
| **Rédacteurs** | **Ubiqus et Frédéric EVE** | | |
| **Approbateur** | **Statut Projet** | | |

# SOMMAIRE

1. **Informations générales**
2. **Remontée des travaux des GT rattachés à la CAM**

- **EJP/Tempo**
- **Evolution de règles**
- **Contrôle du réalisé du mécanisme d'ajustement**
- **Contraintes techniques**
- **Intégration des effacements diffus**

3. **Organisation des travaux pour 2012**
4. **Questions diverses**

*La séance est ouverte à 10 heures 10.*

# 1. Informations générales

### Brigitte PEYRON

Vous avez certainement vu la publication du 2 décembre sur le lancement d'un lot supplémentaire de réserves (200 mégawatts de réserve rapide et 100 mégawatts de réserve complémentaire) pour la période allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013. Les réponses des soumissionnaires devront parvenir à RTE au plus tard le 23 janvier 2012 à minuit.

Je voudrais attirer votre attention sur un point. Les offres devront être rattachées à des EDA existantes. Cela implique donc une démarche supplémentaire si vous souhaitez créer une nouvelle EDA. La phase de qualification des EDA a démarré et ne sera ouverte que jusqu'au 16 janvier prochain.

S'agissant de l'appel d'offres effacement, nous avons soumis une proposition à la CRE. Celle-ci a adopté une délibération à ce sujet datée du 20 octobre dernier. La consultation a donc été menée du 28 octobre au 3 novembre. La phase de contractualisation avec les acteurs est en cours. Elle n'est pas encore achevée. Une communication formelle sera faite à l'issue du processus.

Le dernier sujet que je voudrais aborder concerne l'ARENH et plus particulièrement les échanges de données entre les gestionnaires de réseau et les responsables d'équilibre. Une réunion est programmée vendredi 16 décembre après-midi sur le sujet. Y sera notamment abordée la méthode de calcul de la consommation constatée. Une proposition a été faite à la CRE qui devra approuver la méthode de calcul.
Les délais sont très serrés. Nous travaillerons sur la base de la méthode proposée. Si des adaptations sont ensuite nécessaires, nous les mettrons en œuvre.

# 2. Remontée des travaux des GT rattachés à la CAM

## - EJP/Tempo

### Fabien CHONE

Le rapport du groupe de travail a été publié sur le site du CURTE.

Le groupe de travail a abouti à trois conclusions principales. La question de la gouvernance du signal d'effacement, qui était l'objectif de la démarche, ne semble pas être prioritaire pour le développement d'offres à effacement de type EJP/Tempo pour un fournisseur. L'écueil principal à ce développement réside en effet dans l'absence d'une rémunération/valorisation suffisante de la capacité pour assurer la viabilité économique de ces offres. Or le groupe de travail n'était pas mandaté pour traiter ce sujet. Il n'a donc pas approfondi davantage la réflexion. De toute façon, l'évolution du SI d'ERDF apparaît comme un pré-requis pour permettre à tous les fournisseurs de proposer des offres de type EJP/Tempo. Celle-ci pourrait se concrétiser d'ici la fin 2013.

Compte tenu de ces éléments, le groupe de travail propose à la CAM de mettre fin à ses travaux, au moins dans le cadre actuel.

### Brigitte PEYRON
Avez-vous des réactions ?

### Fabien CHONE
Nous ne savons pas si l'appel d'offres, prévu par l'Administration au sein du dispositif transitoire adossé au mécanisme de capacité, pourrait financer les effacements présents dès 2013. Le ministre avait indiqué lors de la table ronde que ces situations seraient prises en compte. Bien qu'il soit évoqué aujourd'hui un appel d'offres ne portant que sur des capacités pour l'hiver 2015/2016, nous ignorons encore la consistance réelle de ces consultations. Nous pourrions imaginer que les mesures de valorisation débutent dès l'hiver 2013-2014. Cela est certainement nécessaire pour obtenir un développement harmonieux des effacements.

### Pierre FALCY
Une séance plénière du GTE se tiendra demain matin. La priorisation des développements du SI d'ERDF n'interviendra que si la décision est prise à très court-terme.

### Hervé LEXTRAIT
Par rapport aux conclusions qui ont été présentées, nous souhaiterions être un peu plus nuancés sur le premier point. Il nous semble que celui-ci pourrait apporter une partie de la réponse à la deuxième question, sur la rémunération. La gouvernance du signal pourrait redevenir, de ce fait, un sujet prioritaire.

### Brigitte PEYRON
La question de la gouvernance du signal, qui sera un signal différent du signal EJP/Tempo qui existe aujourd'hui, devra évidemment être abordée.

### Hervé LEXTRAIT
Le groupe de travail a conclu que cette question était secondaire mais elle pourrait revenir au premier plan. Ainsi, la consultation sur le TURPE 4 avec une incitation tarifaire via des pointes mobiles nationales pourrait relancer ce sujet.

### Brigitte PEYRON
J'ai compris que dans le cadre actuel des effacements EJP/Tempo, une évolution de la gouvernance n'apparaît pas comme fondamentale.

### Fabien CHONE
Elle n'est pas secondaire dans l'importance mais dans le calendrier. En fonction de la gouvernance qui sera mise en place, plusieurs types de valorisation pourraient être envisagés.
J'ai demandé à avoir connaissance des données sur les corrélations entre pointe nationale et régionale mais je ne les ai pas obtenues. Les avez-vous ?

### Hervé LEXTRAIT
Non. Nous n'en avons pas davantage. Nous savons seulement que 50 % des pointes sont synchronisées et que 50 % ne le sont pas. Tout le monde dispose de ces chiffres que ERDF a communiqués à plusieurs reprises.

### Brigitte PEYRON

Il existe un certain nombre d'éléments sur les pointes. La répartition étant de 50-50, nous devons tenir compte des deux situations.

### Jean DUPLEX

Dans 50 % des cas, la corrélation est de moins de 70 %. Ce que vous avez dit est une interprétation des propos de ERDF.

### Fabien CHONE

Avant de se poser la question du signal d'effacement, il faut savoir ce qu'on cherche à valoriser dans le cadre de cette offre.

### Hervé LEXTRAIT

Il ne faut pas oublier de se placer au niveau du consommateur final.

### Brigitte PEYRON

Nous allons accepter la proposition du groupe de mettre fin à ses travaux. Nous verrons s'il est opportun de les relancer dans un nouveau cadre.

Nous devrons nous interroger sur les développements SI. Y a-t-il une justification à les anticiper ?

### Fabien CHONE

Nous pensons que oui.

Le groupe de travail avait été créé suite à une demande de Direct Energie dans le cadre des propositions 13 et 18 du rapport Poignant et Sido. Finalement, son objet a été un peu modifié et s'est réduit à la notion de gouvernance prévue par la proposition 13. Nous le regrettons car nous estimons avoir perdu beaucoup de temps. Il y a plusieurs mois, il avait été convenu en CAM de lancer des réflexions sur les suites à donner à la proposition 18 du rapport et rien n'a été fait.

### Brigitte PEYRON

Nous avions effectivement proposé aux acteurs, en avril, de se réunir et de créer, entre eux, un petit groupe *ad hoc*, dont la mission aurait été de proposer à la CAM une feuille de route. Je ne crois pas qu'il se soit réuni.

### Pierre BIVAS

Je confirme que la réunion n'a pas eu lieu. J'ai cru comprendre que RTE ne souhaitait pas qu'elle soit organisée. Je n'ai donc pas été plus loin.

### Frédéric EVE

Il y a eu manifestement une confusion. RTE peut évidemment héberger la réunion et s'occuper des aspects logistiques. En revanche, RTE ne participera vraisemblablement pas aux premières réunions.

### Fabien CHONE

Le malentendu est fâcheux. Pourquoi RTE ne veut-il pas participer à ces réunions ?

### Brigitte PEYRON
Nous estimons que le sujet de travail doit être défini par les acteurs. RTE n'a pas vraiment de valeur ajoutée à ce sujet. Nous verrons ensuite comment créer un groupe de travail.

### Fabien CHONE
Je ne comprends pas votre position. Il me semble normal que RTE participe aux réunions, car il est particulièrement concerné. On peut d'ailleurs souligner que RTE est actif dans l'émission des ces signaux par les activations d'EJP Paca et Bretagne.

### Brigitte PEYRON
Je n'ai pas dit que nous ne l'étions pas. En revanche, il nous semble préférable que le sujet soit défini par les acteurs. Il est important que ceux-ci précisent leurs attentes. RTE participera ensuite au groupe de travail et pourra même en assurer le pilotage.

### Pierre BIVAS
Je vous remercie pour votre clarification. Je proposerai rapidement des dates pour l'organisation d'une première réunion.

### Brigitte PEYRON
Je retiens donc votre engagement à ce que celle-ci puisse se tenir dès le mois de janvier.

## - Evolution de règles

### Frédéric EVE
L'évolution des règles est un sujet pérenne au sein de la CAM. Le groupe de travail est piloté par RTE. Les deux dernières réunions ont été consacrées à recueillir l'avis des membres sur les évolutions attendues, à l'exception de celles traitées dans le cadre des autres groupes de travail. Il reprendra ensuite sa vocation première, qui est d'assurer une coordination entre les travaux des différents GT.

Un certain nombre d'évolutions a été proposé par RTE pour le prochain jeu de règles. Des ajustements apparaissent effectivement nécessaires.
En ce qui concerne les chapitres C et D - Section 1, nous proposons un toilettage des règles pour faire disparaître les mentions au passage au DN 1 heure, désormais effectif. Des évolutions sont également liées au couplage de CWE, avec la prise en compte de la 2ème enchère, et au contrat SSY, dans le respect du contrat type concerté fin 2010.
Pour le chapitre D - Section 1, il paraît utile de reformuler le cas des pénalités du CRMA en cas de prix d'offre et EPEX SPOT négatif, pour éviter, dans ces situations particulières, qu'un acteur défaillant soit rémunéré pour sa défaillance.

S'agissant du chapitre A - Section 1, nous avons reçu une remarque sur des définitions non cohérentes entre les deux sections et le CART sur les réseaux amont et d'évacuation et nous les corrigerons.

Pour le chapitre C - Section 2, des évolutions pourraient également intervenir sous réserve de la décision de la CRE. Le sujet a fait l'objet d'une consultation publique au cours de l'été 2011.

Enfin, sur la section 3, nous apporterions des précisions sur les NEB site.

Nous avons reçu, de la part de ERDF, une demande d'évolution pour améliorer l'information en cas de déclarations de GRD interconnectés.

ELD nous a demandé de traiter la question des responsabilités des GRD. Il est proposé de constituer un groupe de travail *ad hoc* entre gestionnaires de réseau, qui soumettra ses travaux au groupe de travail plénier et/ou à la CAM.

EDF a également formulé des demandes d'évolutions sur les sections 1 et 2, qui ont été étudiées lors de la réunion du groupe de travail du 7 décembre. Certaines d'entre elles nécessitent soit un examen approfondi dans les groupes de travail sur les contraintes techniques et les évolutions de règles. D'autres feront l'objet d'une réponse de RTE.

Les deux prochaines séances sont programmées le 26 janvier et le 15 mars.

### Jean-Christophe GAULT
Nous souhaitons que la question des responsabilités des GRD soit portée devant le groupe de travail plénier avant d'être soumis à la CAM.

### Frédéric EVE
C'est bien ainsi que nous l'entendions.

### Jean-Christophe GAULT
Nous aimerions que l'objet du groupe de travail sur les contraintes techniques soit recadré. Il nous semble en effet un peu « fourre-tout ». Une nouvelle lettre de mission serait souhaitable.

### Frédéric EVE
Nous vous ferons une proposition pour 2012. Nous y reviendrons en fin de séance. Une meilleure définition des périmètres est probablement nécessaire.

### Remi GRASSET
Je voudrais clarifier la position d'ERDF. Nous constatons que l'équilibre offre/demande national repose, et reposera de manière durable, sur des moyens de production décentralisée et demain, sur des moyens d'effacement et de stockage diffus, ainsi que sur l'action sur les nouveaux usages.
La mobilisation des capacités locales doit tenir compte de l'équilibre soutirage/injection et de la capacité des réseaux publics de distribution, à la maille infra-poste HTB/HTA. A défaut, nous risquerions une augmentation significative des coûts et une rupture de l'équilibre pour les utilisateurs de ces réseaux. Ces responsabilités liées à l'équilibre des flux, à l'efficacité et à la sécurité et la sûreté du réseau sont confiées, selon le code de l'énergie (article 329), aux GRD.

En conséquence, la participation au mécanisme d'ajustement, dès lors qu'elle intervient avec des sites raccordés au RPD doit être réfléchie, définie et organisée au sein des instances de concertation propres aux GRD.

ERDF réaffirme que dans le cadre des travaux du CURTE sur la section 1 des règles, doit être indiqué que l'acteur d'ajustement doit obtenir une acceptation du GRD et que les contributions des GRD soient regroupées dans un chapitre dédié. Ces contributions seront travaillées dans les organismes de concertation des GRD, puis déclinées dans leur référentiel documentaire.

Il ne faut pas seulement améliorer l'information mais prendre en compte tous les risques pour s'assurer que la situation reste gérable au niveau local.

### Jean-Michel MICLO

Je partage ces remarques. 2 dogmes que nous dénonçons motivent cette opinion : l'annonce récurrente de la volonté de ne faire qu'un tout avec les deux sections, ainsi que l'idée que la définition de moyens sur le RPT suffit pour étendre un principe général aux RPD entretient cette difficulté pour les GRD et la nécessité de reprendre les travaux au sein des instances pilotées par les GRD.

### Brigitte PEYRON

L'équilibre offre/demande est global et unique. Il a d'ailleurs un impact qui dépasse largement les frontières de la France. Nous ne devons pas l'oublier, même s'il faut évidemment tenir compte des contraintes des réseaux.

### Remi GRASSET

Nous partageons tout à fait cette analyse. Nous insistons cependant sur la nécessité de gérer les contraintes locales. Sinon, cela pourrait conduire à des absurdités.

### Brigitte PEYRON

Nous devons évidemment en tenir compte mais il ne s'agit pas d'un problème d'équilibre offre/demande. Il faut faire attention aux mots que nous utilisons.

### Jean-Michel MICLO

Si nous n'anticipons pas ces contraintes, nous allons les subir et cela peut conduire à un délestage local avec des risques pour le maintien de la production et du soutirage.

### Guillaume LEHEC

Il semble que ne soit regardée la conséquence pour les GRD que par le prisme du mécanisme d'ajustement. Or, le problème doit être vu dans son ensemble, y compris pour les effacements hors MA. Quel serait le véhicule contractuel pour gérer ces contraintes : le contrat d'accès au réseau, la Section 1 ?

### Jean DUPLEX

Le problème peut effectivement dépasser le seul cadre du MA. Le cas des offres tarifaires devra aussi être traité.

## - Contrôle du réalisé du mécanisme d'ajustement

### Davy MARCHAND-MAILLET

Le groupe de travail sur le contrôle du réalisé a été lancé au mois de septembre. Différents sujets ont été traités au cours des quatre réunions.

Nous avons adopté une approche relativement ouverte, puis nous avons recentré nos travaux sur les retours d'expérience sur les effacements réels. Nous avons ensuite abordé la question de la méthode de contrôle du réalisé, dans la perspective de trouver une solution commune pour l'ensemble des ajustements. Energy Pool a étudié les méthodes appliquées dans d'autres pays. Nous avons mis en avant la nécessité de déterminer la base de référence. Une des pistes proposées par RTE nous a semblé intéressante. Il s'agirait de s'appuyer sur une prévision de consommation ou de production, comme pour l'injection. Cela soulève un certain nombre de problématiques mais nous nous inscrivons dans une vision à long terme. Enfin, la dernière session s'est concentrée sur les contraintes du réseau. Cela correspond à une demande forte des GRD, qui souhaitent que le contrôle du réalisé intègre la vérification du respect de ces contraintes.

Nous devons définir un programme de travail. Le champ d'investigation peut être large mais certains sujets apparaissent prioritaires. *A priori*, nous allons nous concentrer sur le mécanisme d'ajustement. Le soutirage est également à traiter. L'injection semble, en revanche, ne pas poser de difficultés particulières. Un certain nombre de questions devra également être abordé sur le RPT/RPD.

### Hervé LEXTRAIT

Pour ERDF, la gestion du diffus est très importante. Cela n'apparaît pas dans les documents mais il s'agit probablement d'une erreur.

### Davy MARCHAND-MAILLET

Nous les corrigerons. Les documents ne présentent néanmoins que les priorités à traiter dans le groupe de travail, selon les différents acteurs. Il est évident que ceux-ci peuvent avoir d'autres sujets de préoccupation.

Nous avons eu des débats sur le contenu du groupe de travail. Il nous a finalement semblé que l'objectif principal était de travailler sur les méthodes de contrôle du réalisé. Des sujets connexes, notamment sur les données utilisées ou les EDA, devront également être abordés mais pas forcément dans le cadre de notre groupe de travail. La CAM devra se prononcer sur ce point. Il est important d'avoir un périmètre clairement défini, pour éviter les doublons et s'assurer que l'ensemble du champ est couvert.

A très court terme, il est prévu de se concentrer sur les clarifications importantes à apporter au prochain jeu de règles. Celles-ci concernent notamment le calcul de la puissance de référence dans la méthode de contrôle du réalisé du RPT. Il convient de définir les principes fondateurs du contrôle de réalisé MA. Il faut aussi expliciter le fonctionnement du RPD avec courbe de charge télérelevée et afficher la méthode de contrôle de réalisé du diffus.

A plus long terme, nous devrons avancer sur la définition d'une méthode de contrôle du réalisé homogène. A défaut que tout soit identique, il est important de préserver l'équité entre les acteurs. Nous devrons également travailler à l'intégration de l'ensemble des contraintes.

Nous avons d'ores et déjà planifié deux réunions pour le début de l'année 2012. Nous allons travailler sur le prochain jeu de règles et nous nous interrogerons sur la nécessité d'envisager une nouvelle évolution dans le courant 2012.

### Emmanuelle CARPENTIER

Le groupe de travail va-t-il se focaliser sur le soutirage ?

### Davy MARCHAND-MAILLET

Certains acteurs, comme la CNR, ont également manifesté leur intérêt pour la problématique de l'injection. Néanmoins, nous n'avons reçu aucun questionnement à ce sujet. *A priori*, les règles existantes sont satisfaisantes. Si des points étaient soulevés, nous pourrions cependant les intégrer dans notre programme de travail.

## - Contraintes techniques

### Frédéric EVE

Suite au départ du pilote d'origine, le pilotage du groupe de travail a été repris par RTE. Nous sommes néanmoins prêts à le confier à tout autre acteur qui souhaiterait animer ces travaux.

Le groupe de travail s'est concentré sur la modélisation et la prise en compte des contraintes d'injection liées aux contraintes du réseau gazier. Les discussions ont notamment porté sur l'intégration progressive du délai de prévenance déclarée par GRT GAZ ou les conséquences de la discordance des journées gazières et électriques. Un REX est d'ailleurs en cours sur ce dernier sujet. Quelques pistes d'évolution sont envisagées. Le recul reste néanmoins insuffisant pour estimer les conséquences ou les nécessités pour les gestionnaires de réseau et les acteurs eux-mêmes d'une évolution des règles actuelles.

Beaucoup de sujets techniques ont été abordés, ainsi que leurs conséquences sur la programmation et les offres d'ajustement associées.

Dans un souci de rapprochement des concertations électriques et gazières, RTE participe depuis plusieurs années aux réunions de concertation organisées par GRT GAZ. Inversement, GRT GAZ est présent au sein du groupe de travail animé par RTE.

Nous pourrions proposer, à relativement court terme, l'inscription dans le prochain jeu de règles de redéclarations des CUO, la prise en compte des délais de prévenance intégrés au DMO et le développement du SI de RTE pour prendre en compte les quatre délais de prévenance au 1er semestre 2013. Les travaux se poursuivent avec GRT GAZ pour l'élaboration de délais de prévenance spécifiques à l'ajustement. Le REX sur l'expérimentation de la période 3 heures-6 heures est par ailleurs en cours de consolidation.

Parmi les points traités par le groupe de travail, nous pouvons également citer la gestion des points de fonctionnement de basse charge en offres complémentaires, l'évolution du SI de RTE en 2012 pour prendre en compte les détarages des groupes à puissances minimales et maximales, ainsi que la gestion des profils de couplage et découplage.

Les travaux à venir pourront porter sur les problématiques de traçabilité des pentes, des DMO, des programmes d'appel et de marche par pas demi horaire et pas cinq minutes. Pourront également être évoqués les coûts de démarrage, les offres désactivées avant la fin de la durée minimale d'utilisation et l'anticipation des découplages.

## - Intégration des effacements diffus

### Guillaume LEHEC

Le groupe de travail œuvre depuis assez longtemps à l'intégration dans les règles d'évolutions permettant de valoriser les effacements diffus sur le mécanisme d'ajustement. Il a également travaillé sur les effacements au service d'un RE. Un bilan été fait à ce sujet lors de la CAM du mois de janvier 2011. Les réunions du groupe de travail ont ensuite été espacées dans l'attente du retour du Conseil d'Etat. Celui-ci a rendu sa décision le 3 mai. Une nouvelle rencontre a donc été organisée au mois de juillet pour définir les priorités. A cette occasion, il avait été convenu de définir les règles pour l'hiver 2011-2012.

RTE a proposé un jeu de règles le 16 septembre. Elles ont donné lieu à cinq réunions de relecture, qui ont permis de recueillir les remarques des participants.

### Catherine LELONG

Lors de ces réunions, nous avons proposé une relecture systématique des deux sections de règles que nous avions modifiées. Nous savions que des oppositions de principe existaient, puisqu'elles avaient été affichées depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Nous pensions néanmoins que la relecture d'un projet était un objectif accessible. Malheureusement, nous avons été obligés de constater que les oppositions entre les différents acteurs ne permettent ni d'avancer ni de construire collégialement un dispositif cohérent. Nous sollicitons donc une décision de la CAM.

### Brigitte PEYRON

A titre personnel et au nom de RTE, je voudrais remercier Guillaume Lehec pour son implication, sa capacité d'écoute et de dialogue et sa volonté de faire avancer les travaux sur un sujet difficile, où s'affrontent des intérêts qui peuvent être contradictoires.

Je constate, comme cela vient d'être dit, que les conditions ne sont plus réunies pour avancer sereinement et de manière constructive. Les positions prises par certains participants et les pressions permanentes sur le groupe de travail ne permettent plus à celui-ci de fonctionner. La CAM va donc prendre la décision, que je porte en tant que Présidente, d'y mettre fin. C'est la première fois qu'il est nécessaire d'agir ainsi. J'espère que ce sera la seule.

Puisque les travaux n'ont pas pu aboutir, je demande formellement à chacun des participants d'adresser par écrit à RTE leurs positions et leurs propositions par rapport aux différents sujets qui étaient en débat. Je souhaiterais que nous disposions de ces retours dans un mois, c'est-à-dire vers la mi-janvier. Nous les analyserons. Nous verrons ensuite s'il est possible de mettre en consultation un nouveau jeu de règles selon les modalités habituelles. Si vos contributions ne nous le permettent pas, nous mettrons en consultation un jeu de règles plus limité, qui ne reprendra pas les dispositions concernant les ajustements diffus. Il intégrera, en revanche, les autres évolutions ayant été débattues.

Nous allons lancer le plus rapidement possible un groupe de travail animé par RTE, avec pour objectif de proposer une expérimentation sur la valorisation des effacements au service du marché. Nous souhaitons le faire avant la fin de l'hiver pour que le test intervienne sur une période où il y a encore des pointes de consommation. Nous solliciterons les acteurs intéressés pour qu'ils prennent contact avec nous sur le sujet.

Au 1er semestre 2012, nous lancerons par ailleurs un groupe de travail sur les souplesses liées aux contraintes sur les EDA et les UA. Nous avons compris qu'un certain nombre d'acteurs avait des demandes et des attentes. Nous voulons les préciser, pour déterminer ce qui est accessible et ce qui ne l'est pas. Seront évidemment évoquées les difficultés sur le SI. Je ne les nie pas. Néanmoins, même si elles peuvent entraîner des délais, elles ne me semblent pas primordiales. L'important est de conserver un contrôle sur les flux.

### Pierre BIVAS

Nous avions formulé des propositions lors de la dernière réunion. Doivent-elles faire partie de nos propositions écrites attendues ou limitons-nous celles-ci à l'analyse du projet de Règles établi par RTE ?

### Davy MARCHAND-MAILLET

L'expérimentation sur la valorisation des effacements au service du marché a-t-elle vocation à compléter ou à remplacer l'expérimentation en cours sur le diffus ?

### Brigitte PEYRON

L'expérimentation en cours sur le diffus concerne des offres sur le mécanisme d'ajustement. Elles ne sont activées qu'en cas de déséquilibre. L'autre expérimentation que nous souhaitons lancer ne s'inscrit pas dans ce cadre. Il s'agit de permettre l'utilisation d'effacements par les responsables d'équilibre, pour leur propre compte.

### Jean-Michel MICLO

Cette expérimentation en cours sur le diffus va-t-elle se poursuivre ?

### Brigitte PEYRON

Une délibération de la CRE prévoit que celle-ci perdure jusqu'à l'adoption d'un nouveau jeu de règles.

### Emmanuelle CARPENTIER

Les effacements ne seront pas valorisés que sur l'ajustement. La question du marché de capacité est en cours de réflexion. Les effacements y trouveront probablement une source de rémunération. Comment votre expérimentation s'articule-t-elle par rapport à ces évolutions ?

### Brigitte PEYRON

Des travaux ont été menés sur le marché de capacité. Ils vont se poursuivre.

Sur cette expérimentation, nous voulons avoir une approche très pragmatique. Si nous voulons aller vite, nous ne pourrons probablement pas traiter tout le sujet de la valorisation des effacements. Nous pourrons néanmoins en reparler.

### Fabien CHONE

Ne courrons-nous pas le même risque que pour le groupe EJP/Tempo ? A savoir de se tromper de sujet en ne traitant la problématique des effacements que par l'accès aux marchés de l'énergie, bien que le souci de valorisation des capacités d'effacement diffus soit sur la valorisation de la capacité ?

### Brigitte PEYRON

Dans une première étape, je ne sais pas si les effacements seront ou non diffus. Les deux possibilités existent. Les modalités de l'expérimentation sont à construire. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons échanger avec les acteurs concernés au préalable.

# 3. Organisation des travaux pour 2012

## Frédéric EVE

Nous prévoyons une consultation sur l'ensemble des trois sections du jeu de règles à relativement brève échéance. Une concertation spécifique pourrait être ouverte sur le processus de 2ème enchère sur la zone CWE. Cela permettrait de décorréler ce sujet du cadre global. Le travail se baserait sur des textes dont nous avons déjà débattus.

En ce qui concerne la création des nouveaux groupes de travail, l'un concernerait le GRD. Il serait piloté par RTE et ne regrouperait que des gestionnaires de réseaux. Il serait lancé au début de l'année 2012. Deux groupes de travail seraient par ailleurs mis en place sur les effacements, également sous l'animation de RTE.

Les groupes de travail existants poursuivront leurs travaux, comme cela a été évoqué précédemment.

Deux appels d'offres sont prévus. L'un portera sur les réserves rapides et complémentaires – il s'agira du dernier lot de la période triennale – et l'autre sur les effacements.

## Fabien CHONE

Un point manque cruellement à ce programme de travail :il s'agit des travaux importants que nous devrons mener pour mettre en place le mécanisme de capacité et les appels d'offres annoncés par l'Administration.

.

## Frédéric EVE

Je ne l'ai pas mentionné explicitement dans la feuille de route mais vous avez raison. Sur l'obligation de capacité, des travaux de concertation seront à mener dès 2012. Ils se tiendront probablement dans le cadre de la CAM mais celui-ci n'est pas encore totalement déterminé.

## Fabien CHONE

En ce qui concerne le facteur « C », RTE nous avait promis un REX sur les réserves rapides dès 2003. Qu'en est-il ?

## Frédéric EVE

Un groupe de travail a été organisé et des propositions ont été faites. L'utilisation des réserves rapides avait été présentée. En revanche, nous avions constaté des divergences assez profondes sur le partage des coûts. Il a donc été décidé, en 2004 ou 2005, d'en conserver le portage par le coefficient C.

## Fabien CHONE

Je n'ai pas le même souvenir que vous de ces évènements. A l'origine, nous avions reconnu que nous ne disposions pas des éléments. Il avait donc été décidé de conserver temporairement ce mode de fonctionnement mais nous devions avoir des retours d'expérience réguliers. Or nous ne les avons pas eus. J'insiste en outre sur le fait que le contexte a un peu changé, avec le développement des énergies renouvelables en partie intermittentes. Et que la question du portage de ces charges mérite d'être instruite. Je pose cette question chaque année depuis 2003.

### Frédéric EVE
Le portage par le coefficient C est inscrit dans les règles. Pour les cas relevant de l'article 7 de la loi Nome, il est permis par délibération de la CRE. Elle en a approuvé le principe le 20 octobre dernier.

### Fabien CHONE
L'alourdissement du coefficient par les charges résultant de ces nouveaux appels d'offres conforte la nécessité de ré-instruire le périmètre du coefficient C.

### Jean-Christophe GAULT
EDF avait aussi proposé dans le cadre de l'appel d'offre article 7 un partage des coûts équilibré entre TURPE et le coefficient C.

### Pierre BIVAS
L'article 7 a été décliné que via un appel d'offre sur le MA. L'article 15 III semble plus ouvert.

### Brigitte PEYRON
Je ne sais pas si vos questions portent sur les financements ou sur les modalités d'activation. En ce qui concerne les financements, ce qui figure dans le coefficient C est lié soit à un jeu de règles soit par des approbations spécifiques. Je vous propose de dresser une cartographie de ce qui est couvert par le coefficient C lors d'une prochaine CAM. Nous pourrons analyser la cohérence de l'ensemble.

L'appel d'offres concerne explicitement des effacements sur le mécanisme d'ajustement. L'objectif est de trouver de nouveaux moyens pour faire face à des déséquilibres sur le système électrique.

### Fabien CHONE
L'appel d'offres concerne effectivement les effacements sur le mécanisme d'ajustement. L'objectif est de faire face à des déséquilibres sur le système électrique.
Ce qui m'intéresse est surtout de savoir comment ont été utilisées les réserves couvertes par le facteur C depuis 2003. Sinon, je sais globalement ce qui rentre dans ce cadre.

## 4. Questions diverses

### Brigitte PEYRON
Je voudrais vous annoncer une évolution d'organisation au sein de RTE. Historiquement, l'Entreprise était organisée autour de deux grands métiers, en l'occurrence le système électrique et le transport d'électricité. Il a été décidé de revoir cette logique, particulièrement pour les fonctions centrales. Deux grandes entités vont regrouper, pour l'une les activités Economie, Marché et Innovation, et pour l'autre les Opérations. Elles sont respectivement placées sous la responsabilité de Pierre Bornard et de Hervé Laffaye.

Dans ce contexte, va se mettre en place une Direction Clients et Marchés, sous la responsabilité de Clotilde Levillain. Elle assurera désormais la Présidence de la CAM.

En ce qui me concerne, je vais rejoindre les Opérations, où je m'occuperai de l'exploitation. J'ai eu beaucoup de plaisir à animer les débats de la CAM. Nous avons eu des discussions parfois un peu vives mais je reste

convaincue que la volonté de RTE d'associer l'ensemble des acteurs à la construction des différents mécanismes de marché est une chose juste et nécessaire.

### Clotilde LEVILLAIN

Je salue le travail qui a été fait au sein de la CAM. J'espère que nous saurons donner la priorité au dialogue et à la concertation et que nous pourrons surmonter les intérêts des uns et des autres. Mon objectif est de faire avancer le système pour le bénéfice de la collectivité. Je compte sur vous pour y parvenir.

### Jean DUPLEX

Je voudrais remercier Brigitte Peyron pour ce qu'elle a accompli à la Présidence de la CAM.

### Hervé LEXTRAIT

Un point habituellement traité par la CAM de fin d'année n'a pas été abordé aujourd'hui. Il s'agit du bilan de la réconciliation temporelle. Sera-t-il abordé lors d'une prochaine CAM ?

### Brigitte PEYRON

Oui, on peut prévoir ce point.

### Frédéric EVE

Outre la programmation de la prochaine réunion, il me semble nécessaire de rappeler que le projet de compte-rendu de la séance du 4 avril dernier a été diffusé et n'a pas fait l'objet de remarques et peut être considéré comme validé. Le projet de compte-rendu de la séance de septembre a été mise en ligne sur le site du CURTE et attend également vos éventuelles remarques.

### Fabien CHONE

Je rappelle d'un différend subsiste sur un compte-rendu de 2010 sur lequel je ne retrouvais pas avec exactitude les échanges sur un débat crucial entre le représentant d'ERDF et moi-même.

*La prochaine réunion de la CAM est prévue le vendredi 16 mars 2012 à 10h00.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.*